

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4326  
26 mai 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Union des Républiques socialistes soviétiques. Amendements au  
projet de résolution présenté en commun par l'Argentine, Ceylan,  
l'Equateur et la Tunisie (S/4323)

1. Après le premier alinéa du préambule, insérer l'alinéa suivant :  
"Considérant que l'incursion d'avions militaires étrangers au-dessus du territoire d'autres Etats est incompatible avec les principes et les buts des Nations Unies et constitue une menace contre la paix et la sécurité internationale".
2. A la fin du paragraphe 2 du dispositif, ajouter le membre de phrase suivant :  
"... , et notamment de l'envoi de leurs avions dans l'espace aérien d'autres Etats".
3. Modifier comme suit le paragraphe 3 du dispositif :  
"Invite les gouvernements intéressés à poursuivre leurs efforts en vue du désarmement général et complet et de la discontinuation de tous les essais d'armes nucléaires dans le cadre d'un système de contrôle international approprié, ainsi que leurs négociations sur les mesures visant à prévenir les attaques par surprise".

-----